



# COMMENT INFLUENCER LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION EUROPÉEN



TUTORIEL 1

Découvrez le fonctionnement des institutions européennes et comment LIFE peut vous aider à améliorer votre futur!

Trop souvent, les citoyens perçoivent les Institutions européennes comme inaccessibles et se sentent impuissants face aux processus de prise de décision trop compliqués, ayant un impact sur leur vie quotidienne sans trop prendre en considération les situations au niveau local.

Cependant, **Bruxelles est plus proche que vous ne le pensez** et en comprenant les bases du fonctionnement des mécanismes procéduraux et avec l'aide des spécialistes, il est en fait possible d'influencer de façon positive les règles européennes à votre propre avantage.

L'Union européenne est une union politique et économique d'États-membres qui délèguent une part de leur souveraineté. Dans le cas de la gestion des pêches, les États-membres transmettent leurs facultés de prise de décision (ou « compétence ») à l'UE lorsqu'ils la rejoignent. Trois Institutions européennes qui ont un rôle direct dans le processus de prise de décision en matière de pêche **sont la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne (aussi appelé le "Conseil des Ministres" ou le "Conseil")**.

La **Commission Européenne** est l'organe « exécutif » du système européen et a la responsabilité de **proposer des nouvelles lois** qui seront par la suite discutées et décidées à travers la « procédure législative ordinaire » par le Parlement et le Conseil.

Au cours de l'élaboration des propositions, la Commission consulte généralement les citoyens et certains groupes d'intérêt spécifique (tels que les pêcheurs, les mareyeurs etc.). C'est ce que l'on appelle les "Consultations Ouvertes". Celles-ci sont des **opportunités pour exprimer votre point de vue**.

Par exemple, en 2011, la Commission européenne présenta ses propositions pour la réforme européenne, la Politique Commune de Pêche. Le processus avait déjà débuté en 2009 avec une consultation publique. Dans ce cadre, un document nommé "Livre vert" avait été publié. Il présentait les défis auxquels le secteur était en train de faire face et chaque citoyen européen avait été appelé à donner sa contribution afin que les nouvelles règles européennes de gestion des flottes de pêche soient appliquées et que les stocks de poissons soient maintenus.

Le **Parlement européen** est une institution élue démocratiquement, composée de 751 membres élus directement par les citoyens de l'UE. Les membres du PE se rencontrent lors de **groupes de travail**, appelés Commissions. Toutes les 6 semaines, les membres responsables de la pêche se rencontrent lors de rassemblements politiques au sein de la **Commission Pêche**. Ils y examinent les propositions législatives et désignent les équipes qui négocieront avec le Conseil les régulations européennes, les directives et autres lois, etc. Par conséquent, il est important d'être en contact avec les Membres du Parlement européen, de façon directe ou avec l'aide de LIFE, car ils jouent un rôle clé dans les processus de prise de décision. Ils sont là pour représenter vos intérêts.

Le **Conseil** est composé des Ministres nationaux. Ils se rencontrent plusieurs fois durant l'année en fonction des sujets à l'ordre du jour. Par exemple, lors de la réunion du Conseil de décembre, les quotas des niveaux de pêche sont répartis parmi les États-membres (c'est le **Total Admissible des Captures ou TAC**). Dans ce cas, ce sont **les ministres nationaux responsables de la pêche** qui se réunissent au Conseil, chacun représentant son propre gouvernement et défendant ses intérêts nationaux. Les Ministres sont les décideurs clés, et par conséquent il est fondamental qu'ils soient bien informés de l'importance des entreprises de pêche à petite échelle afin de prendre en compte les intérêts du secteur lors des décisions.

Ces trois Institutions européennes sont soutenues par d'autres organes, tels que Le Comité des Régions, le Comité économique et social européen, la Cour de justice européenne, etc. En règle générale, la Commission émet une proposition, et le Parlement apporte des modifications en vue d'une décision

commune. Puis, le Conseil et le Parlement négocient un accord. Si cet accord n'est pas trouvé, l'étape suivante est un processus complexe, présidé par la Commission, qui se nomme "**trilogue**" et mène à la création de nouvelles règles européennes qui seront mises en œuvre par les États-membres.

Ces Institutions sont aussi en contact direct et constant avec les **autorités nationales et les organes internationaux**. "Bruxelles" a besoin de rester en contact avec les Ministères nationaux afin que leurs priorités soient respectées dans leurs processus politiques. Au niveau international, l'Union européenne représente les États-membres lors des **forums mondiaux**, tels que dans le cadre des assemblées générales de l'ONU, des Organisations régionales de gestion de la pêche, etc. Lors de ces réunions, des accords internationaux contraignants et non-contraignants sont discutés, pour gérer les activités des flottes en eau internationale, mettre en place les limites de captures des espèces migratoires telles que le thon, se mettre d'accord sur la conservation des espèces en voie de disparition, etc.

Dans ce cadre national, européen et international complexe ...

## Quel est le rôle de LIFE et que peut faire LIFE pour vous ?

Le rôle de LIFE (Low Impact Fishers of Europe) est d'assurer que **les intérêts des petits pêcheurs soient défendus, représentés et d'influencer** la formulation de politiques et lois qui ont un impact sur vous et votre entreprise. **Lorsque vous êtes en mer, LIFE travaille activement pour vous à Bruxelles et auprès des autorités nationales** afin que vous puissiez continuer de gagner votre vie pendant que nous nous battons pour votre futur.

LIFE est une plateforme gérée par les pêcheurs pour les pêcheurs. L'organisation est composée d'une équipe multilingue. Basée à Bruxelles et au niveau régional, nous assurons que la voix des pêcheurs artisans soit entendue de façon claire et précise là où les décisions sont prises.

Pour cela, nous sommes en contact avec les fonctionnaires de l'Union européenne, les membres du Parlement européen, les preneurs de décision nationaux, les représentants industriels, les scientifiques et les organisations civiles. Nous défendons vos droits au Conseil, au Parlement, à la Commission, aux Ministères nationaux et lors de forums mondiaux.

De plus, si vous souhaitez prendre contact directement avec les preneurs de décision, LIFE peut vous aider, au niveau pratique et **financier**, à organiser des rencontres avec eux et à élaborer une stratégie efficace pour atteindre vos buts.

LIFE rapproche "Bruxelles" de chez vous et vous donne une voix au cœur de l'Europe.

